

RÉUNION DU MARDI 12 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi douze mars, à 20 h 00 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Samuel **DUMAS**, Maire.

Etaient présents : Samuel **DUMAS**, Maire (procuration de Mme Corinne **DURAND**), Catherine **LÉVÊQUE** 1^{er} Adjoint, Pierre-Yves **LE BERRE**, 2^{ème} Adjoint, Pascal **FREMONT**, Florence **VAN DEN BUSSCHE**, Monique **FERRUT**, Christophe **TERTRE**, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Corinne **DURAND** (procuration à Samuel **DUMAS**), Jean-Marc **SAVIGNY**, Arnaud **TRIOMPHE**, Alice **MASSOT**

Madame Catherine **LÉVÊQUE** a été élue secrétaire

Dates de convocation et d'affichage : 05/03/2019

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11 - présents = 07 - votants = 08

2019-03

SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes, pour l'année 2019 :

- A.D.M.R. des 2 Rivières	100 €
- Association La Vallière	80 €
- Foyer Jacques Cornu	160 €
- Le Chant de l'Aluette	200 €

Celles-ci seront inscrites au budget 2019.

Ses subventions seront versées dès réception du dernier rapport d'activité de chaque association.

2019-04

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Suite au courrier de Monsieur et Madame **COUVERT** concernant la concession perpétuelle acquise le 15 mars 2017 sous le numéro 329, le conseil municipal accepte de modifier son emplacement comme demandé.

En effet, ces personnes souhaitent être inhumées du côté droit de l'Église. La concession n° 329 qui se situait sur le plan en B 31 est donc transférée sur le plan A 8 bis (rang 2).

2019-05

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE À L'ASSOCIATION ALCOOL ASSISTANCE BAYEUX

Suite au rendez-vous avec Madame **MULLER** en Mairie le mardi 05 mars dernier, Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, reçue de l'Association Alcool Assistance et représentée par Monsieur **DELBECQ**, Président.

Cette association demande de pouvoir recevoir les gens qui voudraient sortir de l'alcoolisme un lundi par mois durant 2 heures.

Une convention va être établie. Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

2019-06

CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DES ESPACES VERTS 2019

Le Conseil Municipal retient le devis de l'Entreprise SVB pour l'entretien annuel des espaces verts sur notre commune pour l'année 2019. Celui-ci s'élève à la somme de 13.969 € HT soit 16.762,80 € TTC.

2019-07

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BASSE NORMANDIE

Monsieur le Maire présente la demande de renouvellement d'adhésion à l'association "Conservatoire d'espaces naturels Basse-Normandie" pour un montant de 30 €. Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur TERTRE est encore pour deux années au conseil d'administration du Conservatoire pour le collège des collectivités locales.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 23 avril prochain Elle présentera notamment le projet de fusion entre le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest et le Conservatoire d'espaces naturels Seine.

2019- 08

PLANTATION DE HAIES BOCAGÈRES

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de plantations de haies bocagères sur la commune. Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents, d'inscrire ce projet d'environ 7.000 € au budget 2019 et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental une fois qu'un devis détaillé de chaque essence d'arbres sera établi. Ces haies seront à classer dans le PLUI.

2019-09

BROYAGE DE BRANCHES

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de prévoir au budget un montant pour le broyage des branches qui sont coupées régulièrement, dans le but d'en faire du paillage.

2019-10

CARTE SCOLAIRE

Suite à la question diverse relative à la position de la commune sur le projet de la nouvelle carte scolaire, le Conseil manifeste à nouveau son mécontentement au vu du projet finalisé.

La promesse orale de dérogation n'est pas de nature à satisfaire le Conseil.

Le fait que les enfants de Saint Loup demeurent rattachés à l'école maternelle et primaire de Louise Laurent va à l'encontre des politiques actuelles (pollution, désengorgement du centre ville...).

Dans la dernière étude fournie pour le compte de Bayeux Intercom, il était noté, comme point de vigilance que les enfants de Saint-Loup pourraient être orientés vers l'école Létot (page 40 du résultat d'étude du 27 novembre 2018).

De plus, un projet communal de voie partagée (voie douce) pour sécuriser l'accès piétonnier vers Bayeux est en cours (environ 70.000 €).

Le conseil souhaite faire parvenir, à l'unanimité des membres présents, une délibération à Bayeux Intercom car finalement, les enfants devront se rendre à l'école Louise Laurent. La promesse orale de dérogation ne suffit pas et le Conseil soutient la position de Monsieur le Maire pour voter contre cette nouvelle carte.

DIVERS

► Carte scolaire : Monsieur le Maire fait un retour de la récente réunion de bureau qui a eu lieu à Bayeux Intercom sur ce sujet. Les enfants de Saint Loup seront rattachés à l'école Louise Laurent,

en dépit de quoi Monsieur TANQUEREL s'engagerait à accepter toutes les dérogations pour les enfants de notre commune.

Le conseil ne comprend pas que le principe de dérogation devienne la règle et ne se contente pas de cette promesse non formalisée.

Il souhaite, par commodité pour ses administrés que la carte scolaire soit revue favorablement aux besoins exprimés par les parents.

Dans ce sens, pour soutenir du Maire pour le prochain Conseil communautaire, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, souhaite faire parvenir une délibération à Bayeux Intercom (n° 2019-10 ci-dessus).

► Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères : Suite aux copies de courriers transmises par un administré en réponse à sa demande, un conseiller s'interroge sur les réponses formulées par l'Intercom et Collectéa concernant le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Notamment en comparaison des communes bénéficiant du ramassage de déchets verts. Le taux de la TEOM sur l'ensemble des communes pour des niveaux de services rendus différents.

Les habitants de Saint Loup Hors qui ne bénéficient que d'un passage par semaine sont imposés au même taux que des communes dont les passages sont multiples (jusqu'à 8 sur certains secteurs dont le ramassage des déchets verts).

La loi permet pourtant un zonage de taux différenciés en fonction du service rendu.

Le représentant de la commune au Conseil Syndical de Collectéa indique qu'il s'agit d'un choix politique historique qu'il serait difficile de remettre en cause.

Faute de données chiffrées le conseil ne dispose pas d'éléments pour se positionner.

L'élu représentant la commune est chargé de recueillir ces éléments pour une analyse plus factuelle du Conseil.

► Lieu de vie : Il a été rapporté au Conseil que des administrés demandent une aire de jeux sur les espaces verts du lotissement "Les Jardins de Saint Loup" pour y créer un espace de lien social. Considérant que les assistantes maternelles ont déjà des espaces de jeux à leur domicile, il serait plutôt envisagé d'installer des bancs dans un premier temps, les priorités d'investissement étant le réseau routier communal.

Les conseillers qui seraient favorables à cette demande sont chargés de fournir des photos de ce qu'ils souhaiteraient pour éventuellement lancer une étude et des devis. Il est noté que les buts installés ne sont pas très fréquentés.

S. DUMAS

C. LÉVÊQUE

P-Y LE BERRE

M. FERRUT

F. VAN DEN BUSSCHE

P. FRÉMONT

C. TERTRE